

( N<sup>o</sup> 21. )

---

## **SÉNAT DE BELGIQUE.**

---

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1846.

---

### **Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi fixant le contingent de l'armée pour 1847.**

*(Voir les Nos 67 et 71 de la Chambre des Représentants.)*

---

MESSIEURS,

Le Ministre de la Guerre propose de fixer le contingent de l'armée pour l'année 1847 à 80,000 hommes et la levée prochaine à 10,000 hommes.

Ce contingent répond à celui qui a servi de base à la Loi Organique de l'armée. Votre Commission vous propose d'adopter le projet de Loi qui ne fait que continuer l'état de chose arrêté pour la présente année.

Le Baron DE BARÉ DE COMOGNE.

Le Baron DE NEVELE.

Le Chevalier BETHUNE.

Le Baron H. DELLAFAILLE, Rapporteur.